

NOTICE

SUR

M. ÉMILE TANDEL,

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE,

par M. l'abbé KLEYR.

Le philosophe laborieux, dont nous inscrivons le nom dans les annales de la patrie, occupa pendant 24 ans des chaires académiques en Belgique; il a marché d'un pas sûr dans l'immense région des systèmes, et a su se tenir en dehors des écoles excentriques et des théories paradoxales que la génération contemporaine a vues naître en si grand nombre; professeur de philosophie dans une illustre université de Belgique, aux confins de la savante Allemagne, il a cherché à mettre en commun le génie des deux peuples, et à resserrer par la science les liens d'une estime réciproque; dans son enseignement il a donné une base à la réflexion méthodique sur les objets de la raison; il s'est efforcé de constater l'admirable concert de la raison et de la foi, ces deux puissances qui se partagent l'empire des esprits; et se montrant grand dans la vertu, il ne nous dit pas seulement ce que nous avons à faire, mais il nous l'enseigne par son exemple.

NICOLAS-ÉMILE TANDEL, fils de Charles-Nicolas-Damien Tandel, receveur, et de Marie-Elisabeth-Josephine-Rosalie Couturier, naquit à Luxembourg le 9 germinal an XII (30 mars 1804). Son goût noble et délicat parut en même temps que son heureux génie. Ce fut en octobre 1814 qu'il entra au Collège de Luxembourg. Il était le plus jeune de sa classe. Sous la direction des professeurs Prim, Clomes, Joachim, Bourgraff, Mazuir, Muller, Stammer, Bochkolz, Duchêne, etc., il embrassa avec ardeur toutes les branches des connaissances préparatoires qui donnent la clef des sciences d'application, et figurait invariablement parmi les premiers. Il avait pour concurrents MM. Engling, aujourd'hui professeur à l'Athénée; Eyschen, Administrateur-général; Gregorius, inspecteur d'enseignement à Arlon; Majerus, doyen à Mersch, etc. Dans les réunions littéraires que tenaient plusieurs de ces jeunes athlètes de la

science chez leur ami commun M. Ph. Graas, † doyen à Diekirch, il s'établit une confraternité qui survécut à la tombe; l'amitié de collège ne vieillit pas.

La mère et la sœur de M. Tandel allant se fixer à Bruxelles, il les y accompagna en juin 1819, sans avoir achevé son cours de rhétorique. L'affection que devaient lui témoigner plus tard ses élèves d'université, il avait su l'inspirer à ses condisciples de collège. Il eut de la peine à s'arracher à eux; il aurait voulu, disait-il, les emmener tous, pour leur épargner la douleur de la séparation.

On a souvent dit que la philosophie n'est écrite nulle part, que c'est à chacun de se la faire, qu'à ce prix seul on est philosophe. La plupart des hommes de mérite ont été autodidactes. La méthode la mieux appropriée à nos dispositions innées est celle que chacun se fait soi-même. C'est à la fois une garantie de liberté de mouvement, et un abri contre l'esprit de système. M. Tandel compléta sans maître et avec une merveilleuse facilité son éducation classique. Pour s'initier pratiquement à la carrière professorale, vers laquelle il tendait dès sa jeunesse, il se voua pendant plusieurs années à l'enseignement privé, laissant partout de profonds souvenirs d'un savoir mûri et d'une noblesse de sentiments inaltérable.

Ses talents lui assignaient une place dans les établissements de l'État. En 1826, à l'âge de 22 ans, il fut appelé à donner un cours approfondi de langue allemande au *Collège philosophique* nouvellement érigé à Louvain. M. Van Ghert, principal auteur de la création de cet établissement, avait fait ses études philosophiques en Allemagne; il était l'ami de Hegel, et sincère adepte du *Système de la Science* et de la *Phénoménologie de l'Esprit*. Sans être exclusif, il s'efforçait de faire pénétrer dans les universités de sa patrie les théories qui, depuis un quart de siècle, avaient germé sur le sol de l'Allemagne. Il publiait lui-même à La Haye un journal de philosophie, *Tijdschrift voor Wijsbegeerte*. Déjà en 1817 il avait été chargé par le Gouvernement hollandais de choisir des professeurs pour les trois universités nouvellement créées en Belgique; et ses choix, généralement heureux, étaient tombés en grande partie sur des agrégés des universités allemandes. La majorité des Belges appartenant à la souche germanique, on crut, dans la nomination des professeurs de la nouvelle institution de Louvain, devoir faire une large part à l'élément germanique. M. Tandel, par ses leçons comme par ses écrits, se concilia autant la sympathie de ses élèves que l'estime du public. Dans sa *Grammaire allemande*, *Lexigraphie* (Formenlehre), 1829, et dans la *Syntaxe* (Satzlehre), 1833, il soumet à un nouvel examen les principes de la grammaire. Fidèle à la méthode de Buffon, il rassemble et classe des faits, rapproche les analogies, oppose les différences, et ce n'est qu'après une analyse rigoureusement logique, qu'il s'élève à des généralisations, et qu'il fixe des règles. D'après lui, on n'arrange pas à sa guise les matériaux d'une grammaire; ils doivent s'arranger d'eux-mêmes. Penser et parler n'est qu'un, et les mêmes lois qui règlent l'enchaînement des idées quand l'esprit juge, doivent présider à l'ordre des mots quand nous énonçons le jugement. Esprit sage et méthodique, il sépare nettement la grammaire positive de la grammaire philosophique; il s'élève graduellement à des idées générales, dont la précision et l'analogie embrassent une série de cas particuliers. Etablissant un rapport parfait entre l'idée et le signe, conciliant les bizarreries de l'usage avec les lois de l'analogie, il a marché sur les traces de

Beauzée, de Domergue, de Lancelot, de Dumarsais, de Condillac, de Sicard, de Vater, d'Adelung, de Grimm, etc. Il a imprimé à sa *Lexigraphie* et à sa *Syntaxe* les caractères qui font le mérite d'une bonne grammaire; et ces deux ouvrages sont aussi bien écrits qu'ils sont philosophiquement conçus. Faciliter l'étude de l'idiôme d'un peuple, c'est faciliter les relations internationales. En rapprochant les langues, on rapproche les hommes. De la séparation est venue la barbarie; le cosmopolitisme efface les antipathies, adoucit les mœurs et seconde les progrès de la civilisation.

On sait quel fut l'effet de la révolution de 1830 sur l'enseignement public en Belgique. Le Gouvernement provisoire, par son arrêté du 16 décembre, altéra profondément la constitution des universités; il enleva à celle de Gand les deux facultés de lettres et de sciences, c.-à-d., les cours qui alimentaient les facultés de droit et de médecine; à l'université de Liège, la faculté de philosophie; à celle de Louvain, les facultés de sciences et de droit. Par la retraite forcée des professeurs hollandais, par la retraite volontaire de plusieurs professeurs étrangers, par la mise en non-activité de quelques-uns des membres des facultés supprimées, on était parvenu à réduire tellement le nombre des professeurs des trois universités de Belgique, qu'ils n'auraient pas suffi tous ensemble à constituer une université complète. Elles ne comptaient plus que trois professeurs de philosophie et lettres, cinq professeurs de sciences, treize de médecine, et dix de droit, en tout trente-et-un. Voir la *Discussion de la loi sur l'Enseignement supérieur du 27 sept. 1835*, et de la loi sur le Jury d'examen du 8 avril 1844, p. V.

La vraie science demeure étrangère aux agitations des partis politiques. Après la tempête de 1830 nous trouvons M. Tandel à l'université de Louvain, chargé du cours de statistique et d'économie politique, c.-à-d., étudiant la pensée dans sa manifestation multiple, comme naguère il l'avait suivie dans son expression individuelle, de même que plus tard il devait l'observer à sa naissance. Il publia en 1834 la *Théorie de la statistique, traduite de l'allemand de Mone et du latin, avec additions*. Pour lui, comme pour le savant Gatterer, la statistique n'est autre chose que l'histoire pragmatique contemporaine; l'histoire elle-même, dans sa plus vaste acception, étant le récit de ce qui fut et de ce qui est. A ses yeux, le passé donne la clef du présent, et cette réciprocité dynamique montre en même temps la loi qui en régularise l'action. Si l'on admet que l'Etat lui-même est une quantité de forces, qui agissent dans une partie de la grande famille humaine, d'accord avec une intelligence souveraine et conformément à une volonté suprême; la statistique indique en même temps la circonférence d'où partent les rayons et le foyer vers lequel ils doivent converger. Inutile de faire remarquer que la disposition intellectuelle et l'état moral d'une époque donnée ne servent pas moins de facteurs aux calculs et aux conclusions du statisticien que les chiffres et les nombres. M. Tandel ne nous a laissé aucun écrit original sur sa théorie d'économie politique.

Il nous semble que, partant du principe, que la meilleure forme de Gouvernement est celle qui concilie la plus grande sécurité avec la plus grande somme de liberté, il affirmait qu'il appartient à la libre volonté humaine de faire concorder les droits de l'individu avec ceux de la société; que la société elle-même n'augmente en vitalité et en puissance, qu'autant que par ses institutions elle se déclare favorable au progrès de toutes les industries.

Lorsqu'en 1833 la Belgique réorganisa ses deux universités de l'Etat, M. Tandel fut appelé à Liège. Il y continua le cours d'économie politique et de statistique, auquel il joignit celui de géographie physique et ethnographique, cours obligatoire pour le doctorat en philosophie et lettres. L'année suivante le comte de Theux, ministre de l'intérieur, lui offrit la chaire de philosophie. M. Tandel qui dans sa modestie s'effrayait de sa responsabilité envers la science, hésita à accepter. M. Dentzinger de Wurzburg, professeur de philosophie à Liège avant 1830, y avait laissé d'honorables souvenirs. M. Gibon, choisi à Paris par un envoyé du Gouvernement belge, avait quitté Liège par suite des troubles qui avaient éclaté dans son cours. La réaction contre les anciennes méthodes, la liberté illimitée de l'enseignement et de la presse, l'effervescence des idées nouvelles, les envahissements du scepticisme, suite inévitable de toute révolution, tout aiguillonnait à la critique contre les systèmes et contre les personnes. Un grand nombre de chaires de haut enseignement s'étant trouvées auparavant en possession de professeurs étrangers, des publicistes réactionnaires en tiraient la conclusion injurieuse que l'esprit belge se montrait généralement antipathique aux spéculations philosophiques. Il appartenait au temps et à un Gouvernement protecteur des lettres de réhabiliter la vérité; et aujourd'hui il nous est permis d'affirmer que la Belgique indépendante, tant par son amour des études spéculatives que par sa haute sagacité d'application, se met au premier rang des peuples penseurs et des nations éclairées. Pressé par ses amis et persuadé que la Providence ne nous demande compte que de la mesure des forces qu'elles nous a départies, M. Tandel accepta la chaire que lui assignait la confiance de tous. Il fut promu au rang de professeur extraordinaire, et trois ans plus tard, à l'ordinariat. Dans ses nouvelles fonctions il fut, depuis son entrée jusqu'à sa mort, un modèle de zèle et de bonté. Il ne vivait que pour ses élèves; pour eux il s'astreignait à un travail incessant; l'affection pour lui était unanime; l'ascendant qu'il avait acquis sur eux était général. Chéri de ses collègues, estimé du public, il contribuait à la gloire de l'université et de la patrie.

Il préluda à des travaux philosophiques plus étendus par un mémoire adressé à l'académie royale de Bruxelles, lu dans la séance du 13 décembre 1839, et qui fut inséré au tome XV des mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Il a pour titre : *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme*. Adversaire de l'opinion surannée, émise en 1784 par la commission composée de Franklin, Lavoisier, Bailly, Leroy, Bory, Darcet, Majault, Sallin, Guillotin, Poissonier, Desperrières, Caille, Mauduyt, Andry et Jussieu; mettant à profit les observations plus récentes de Kieser, Gmelin, Hufeland, Nees von Esenbeck, Passavant, Eschenmayer, Brandis, Nasse, Strombeck, Meyer, etc., il aida à mettre la théorie du somnambulisme sur la voie de faire de nouveaux progrès. Contrairement au principe généralement admis, qu'au réveil il ne reste plus aucun souvenir de ce qui s'est passé dans l'état somnambulique, M. Tandel prouve qu'il y a souvenir pour le somnambule quand il y a association des idées entre le somnambulisme et l'état de veille, et que les conditions de cette association sont absolument les mêmes que pour deux états quelconques de la veille elle-même. C'est ainsi, comme il le dit lui-même, qu'il fait perdre beaucoup de son étrangeté à un phénomène considéré jusqu'ici comme très-extraordinaire, et qu'il le fait rentrer dans

le cadre des phénomènes connus et compris de tout le monde. Pour que l'association des idées se produise, il faut que le somnambule veuille se souvenir, qu'il soit libre, qu'il soit en position de se rendre compte de lui-même, qu'il veuille réaliser les conditions d'une association entre le somnambulisme et l'état de veille. Pour M. Tandel, la clarté de nos idées dépend de l'attention que notre esprit accorde à leur objet. Dans le système de Laromiguière, l'attention est elle-même la cause de toutes nos idées. M. Tandel avoue sa prédilection pour les questions de l'ordre intellectuel et pour le côté immatériel des choses, et combat à la fois la doctrine de Maine de Biran et celle de Broussais. Biran, pour s'expliquer les phénomènes du somnambulisme, admettait deux *moi*. Broussais, pour qui la pensée se manifeste à l'occasion du mouvement de la matière, nie le *moi* psychologique, et refuse aux psychologues la possibilité de créer une théorie indépendamment de la physiologie. Inférant mal du principe vrai : *Entia non sunt præter necessitatem multiplicanda*, il fait dériver les phénomènes moraux de la substance nerveuse, et aboutit au matérialisme. En méditant la savante monographie de M. Tandel, on est amené au corollaire pratique : que la liaison des idées est la loi fondamentale de l'association de la mémoire. Jamais une idée ne se réveille en nous qu'à l'occasion d'une autre idée qui nous est actuellement présente. On a cherché à expliquer cette loi de la nature, mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur les théories que l'on a imaginées à ce sujet, pour se persuader que tous les essais ont été infructueux.

Le *Cours de logique à l'usage de l'enseignement universitaire* parut en 1841. Partisan de Herbart et s'associant à la doctrine de Kant, M. Tandel restreint l'essence de la logique à la partie formelle. On se rappelle que Hegel a compris dans la logique toute la philosophie théorétique. M. Tandel affirme avec raison, que de toutes les parties de la philosophie, la logique formelle est la seule dont les principes n'ont jamais été attaqués, pas même de ceux qui, comme Bacon, l'ont crue inutile aux progrès des sciences. « Le mot *formelle*, dit-il, indique que je ne veux donner ici que cette partie essentielle de toute logique qui a pour objet, non la vérité en général et sous tous ses rapports, mais seulement la vérité que donne la pensée, abstraction faite de nos autres moyens de connaître. »

La logique formelle considère la pensée comme un fait qu'elle analyse, dont elle décrit les différentes formes, sans examiner d'où il vient, ni quel rapport il implique avec le monde extérieur, etc. M. Tandel reproduit dans cet ouvrage la démonstration toute formelle des jugements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs, qu'il soumit à l'académie royale de Bruxelles, et qui fut insérée dans les *Bulletins* de 1859, N° 7. Il ramène au même principe de démonstration, au *Dictum de omni et nullo* des anciens, toutes les questions de logique susceptibles de recevoir une solution purement formelle. Il appelle l'attention du lecteur sur l'induction et l'analogie, deux espèces de raisonnements dont la nature formelle, comme il pense, n'avait pas encore été développée d'une manière aussi complète ni aussi organique.

On voit que le *Cours de Logique* renferme la théorie des lois primitives de l'entendement humain, ou qu'il expose les principes et les lois innés à l'entendement, principes et lois qui le gouvernent aussi bien dans l'exercice de la pensée en général que de la réflexion philosophique en particulier, sans égard à l'objet. S'il est vrai que la théorie de ces lois est le résul-

tat de l'observation, ces lois elles-mêmes, indépendamment de l'observation, produisent la justesse de la pensée. « Das denkende Subjekt kann nur wissen, wie es sich die Dinge und ihre Erscheinungen, zu Folge seiner eignen Gesetzmässigkeit, vorzustellen genöthigt ist, nicht aber, wie sie an sich sind; seine Vorstellungen sind nothwendige, und haben somit subjektive Wahrheit; ob aber auch objektive, dies lässt sich nicht wissen. » Le *Cours de Logique* est destiné à servir de texte aux leçons orales dans les universités. La loi belge sur les grades académiques précise nettement les matières d'examen, mais l'enseignement et les méthodes sont complètement libres. Il est permis au récipiendaire d'adopter, dans les matières controversées, le principe qui lui semble plausible; la tolérance envers le probabilisme même est une conséquence de la loi, un corollaire de la Constitution. Cabanis prend légalement placé à côté de de Bonald, Broussais à côté du comte de Maistre. Voilà pourquoi M. Tandel, dans son *Cours de Logique*, comme dans ses ouvrages postérieurs, se borne souvent à énoncer le problème, abandonnant au lecteur le libre choix de réponse, ou se réservant, comme Socrate, de la chercher avec son interlocuteur. Quand le *Cours de Logique* parut en 1841, l'auteur de la présente notice en rendit compte dans les feuilles de Belgique.

Le gouvernement belge, dans sa sollicitude pour les études philosophiques vastes et profondes, avait remplacé la psychologie par l'anthropologie dans les programmes universitaires; loi du 27 sept. 1833, art. 43 et 47. Cette innovation qui devait asseoir la philosophie sur des fondements plus larges et moins arbitraires, était accueillie avec faveur. L'anthropologie comprenant, outre la psychologie, la physiologie de l'homme, détermina le zélé professeur de Liège à publier son *Esquisse d'un cours d'anthropologie*. Cet ouvrage, conçu dans un esprit éminemment scientifique, provoqua les méditations des penseurs. La science est une. Pour M. Tandel le principe de toute connaissance, et par conséquent de toute philosophie, c'est la conscience de soi-même, *conscientia seu conscientia sui ipsius*. La conscience du moi est antérieure à l'idée; l'idée la suppose, elle en dérive; *conscientia omnis cognitio innititur, ex ea evolvitur*. Convaincu qu'il n'est pas aisé de faire sa part au scepticisme, et qu'en nous enfonçant dans les profondeurs de l'idéologie, nous risquons de nous perdre dans les profondeurs des ténèbres, M. Tandel exige comme signe indispensable de toute vérité un principe incontesté, simple, permanent au milieu de la succession des états phénoménaux. Tout ordre de connaissances repose sur un fait primitif, donné par cette intuition qui n'est autre chose que l'observation interne et réfléchie. De même qu'il ne saurait y avoir de composés sans éléments, ni de conséquences sans principes, il n'y a de connaissance possible que celle qui prend de semblables faits pour point de départ. La raison ne s'en rend pas compte; l'y condamner, c'est l'ancêtre. Si le raisonnement ne dérivait pas de données antérieures à la raison, l'analyse irait à l'infini, la synthèse n'aurait pas de commencement.

De la conscience de soi M. Tandel déduit la liberté: car être attentif c'est être libre. Nier la liberté c'est nier la conscience de soi, c'est nier l'homme. Toute démonstration que l'on voudrait donner de ce fait ou de cette loi ne serait qu'une exposition du fait lui-même, une tentative d'en exprimer par des mots l'esprit et le contenu. « Tout acte de conscience de soi, dit-il, est un acte de liberté. »

Mais la connaissance du *moi*, la connaissance pure, *a priori*, n'est pas la seule. Nous ne sommes pas la forme que nous palpons, ni la couleur que nous voyons, ni les parties que nous concevons divisibles. Il est autre chose que le *moi*. L'homme s'aperçoit dans la conscience du *moi* comme opposé à ce qui l'entoure, il reconnaît quelque chose existant hors de lui qui n'est pas *moi*. Le *moi* en reçoit des impressions, mais non une direction fatale.

La raison intervient avec ses lois; elle impose à des éléments divers sa forme propre, un élément intellectuel qui les coordonne, les rallie; elle en fait des pensées. L'analyse vulgaire s'arrête au composé; l'analyse philosophique s'élève du composé à l'abstrait, de la raison considérée dans les relations avec le *non-moi* à la raison considérée en elle-même. Nous sommes à la fois actifs et passifs, et le *moi* de Fichte n'est pas la seule existence. C'est ainsi que M. Tandel concilie le sensualisme avec l'idéalisme transcendantal du *moi* subjectif-objectif.

« Le fait de la conscience, dit-il, de même qu'il atteste la liberté, c'est-à-dire, quelque chose de divin dans l'homme, renferme de même la preuve de l'existence de Dieu... L'idée de l'absolu est nécessairement accompagnée de la certitude immédiate qu'à cette idée correspond une réalité distincte de nous-mêmes. Cette certitude immédiate de l'existence réelle de l'absolu est ce qu'on appelle foi naturelle... Mais si l'homme ne peut se connaître qu'à la condition de connaître Dieu, alors la connaissance de soi... il faut la compléter par la connaissance de Dieu... » Abondant dans les idées de Herder, il se figure l'Etat comme une association dont Dieu est le chef. Selon M. Tandel, la notion de l'être des êtres, conçu comme législateur moral, imprime seule à la philosophie son vrai caractère; cette notion s'identifie avec la conscience humaine. Aussi cherchait-il dans ses leçons à mettre en lumière le parfait accord de la philosophie et de la foi; persuadé que ce sera toujours, et particulièrement aujourd'hui, servir dans leurs plus chers intérêts la cause de l'une et de l'autre. D'après lui, il y a une étroite corrélation entre la civilisation et le sentiment religieux; il est dans la tendance de la nature humaine de la même manière que le progrès; c'est-à-dire, la science explique les ouvrages, la foi en montre l'auteur; elle explique l'idée de cause; il n'y a point de cause sans cause première; or la métaphysique est-elle autre chose que la théorie de la causalité ?

D'après M. Tandel, la raison ne se manifeste et n'existe que par la parole; c'est la parole de nos semblables qui doit venir stimuler et féconder le principe rationnel qui est dans notre essence... L'influence de la parole se révèle par l'éducation; la raison de l'homme, quant à son entrée en action et à son développement, est assujétie à la même loi d'excitabilité qui régit sa nature physique; les actes de la raison chez nos semblables sont l'excitant dont l'homme a besoin; l'homme ne réalise son *moi* que par la société; la parole est l'image de Dieu, qui est la personnalité absolue, l'essence première et la forme primordiale de toute existence; la voix articulée représente l'analyse de la pensée, comme la voix inarticulée en figure la synthèse; l'analyse de la pensée est le corollaire de l'analyse de la voix, c'est l'âme objectivée. Il y a ici fatalité, puisqu'il est impossible que la parole ne soit pas la manifestation de tous les modes de la pensée.

Le *sommaire de philosophie morale* que M. Tandel commença en 1843, ne fut achevé que

peu de temps avant sa mort; c'est le résumé du testament d'un philosophe chrétien. « Le précepte suprême de la morale, dit-il, peut se formuler ainsi : se rendre libre en réalisant par l'amour la notion de la société, c'est-à-dire, en aimant Dieu au-dessus de toutes choses, comme le principe de la société, et son prochain comme soi-même; car en nous rendant compte des rapports dans lesquels la liberté doit se réaliser, nous l'avons trouvée contradictoire jusqu'au moment où nous avons compris qu'elle s'identifiait avec l'amour. » Ainsi il ne détache point la morale du principe social, ni d'un Dieu modérateur; il la trouve tout entière dans les relations qui unissent l'homme à l'homme et à Dieu, dans la conscience de soi, dans la nature de l'âme humaine, dans ces divers rapports, qui, forcés à traiter ensemble, font naître, en se ralliant, l'intérêt des sociétés et la loi qui émane de la raison. Chez lui c'est le législateur lui-même qui apparaît, se dévoile, qui sanctionne son œuvre, et le proclame au péristyle du temple de la conscience.

Pour M. Tandel, comme pour Descartes et Bacon, la méthode est l'organe de l'esprit, et traiter de la méthode philosophique, c'est approfondir les principes de la philosophie, c'est chercher l'origine de nos connaissances. Analysant avec soin, s'interdisant toute hypothèse, appelant l'expérimentation au secours de l'observation, et n'arrivant à la synthèse que par une induction circonspecte, M. Tandel fut à Liège le créateur de fortes études en psychologie et surtout en morale. Deux ou trois fois il professa un cours de métaphysique, mais chaque fois, nous ignorons pourquoi, il s'arrêta à la fin de l'introduction. Cette partie de ses travaux est peu connue, mais c'est peut-être la plus noble et la plus remarquable. En ontologie il poursuivait l'idée de J. H. Fichte, le fils; il rattachait la psychologie à la métaphysique, à-peu-près dans le sens de Herbart; il ralliait la philosophie aux sciences, et s'occupait autant de mathématiques et de biologie que de principes synthétiques *a priori*. Dans ses leçons il semblait plutôt s'entretenir avec ses élèves que se poser en maître. Comme il n'écrivait que pour eux, la lecture de ses ouvrages, comme cela est inévitable, est moins aisée pour ceux qui n'ont pas suivi ses cours.

Outre les écrits que nous venons de résumer, M. Tandel nous a laissé une analyse de la philosophie morale, *Ethicæ seu Philosophiæ moralis elementa*, de M. De Cock, vice-recteur de l'université catholique de Louvain; plusieurs articles insérés dans la *Correspondance mathématique*, de M. Quetelet, et quelques lettres adressées au *Journal historique* de M. Kersten. Une polémique s'étant engagée entre MM. Tandel et Kersten sur la spontanéité des êtres vivants et sur le langage, M. Alphonse Le Roy, ancien élève de M. Tandel, et qui en 1831 lui succéda au cours de métaphysique, d'esthétique et de pédagogie, publia en 1846 ses *Questions psychologiques ou discussion sur les véritables limites de l'anthropologie*. Cette brochure de 63 pages dénote un talent d'écrivain philosophe qui honore la Belgique. Elle met en évidence les questions fondamentales de la psychologie, de la physiologie et même de la théodicée; elle relève surtout la valeur scientifique du *Cours d'anthropologie* de M. Tandel. Inspiré de la pensée de son ami, M. Alph. Le Roy conçut l'idée de la création du grade d'*élève universitaire*, qu'il parvint faire triompher au *Congrès professoral*, fondé par lui en 1848, et qui passa dans la loi sur l'enseignement supérieur. Ce grade obligatoire pour entrer à l'université fortifia singulièrement les études académiques en Belgique.

Depuis longtemps la santé de M. Tandel était minée par des travaux continus. Ni la science des médecins, ni le doux climat de Nice, ni les soins affectueux de sa famille ne pouvaient arrêter les progrès de la maladie dont il était atteint; il lui fallait du repos. Il quitta la bruyante cité de Liège, et se retira au petit séminaire de St.-Trond chez son ami M. l'abbé Lonay, professeur de philosophie. Comme dernier moyen de guérison, les médecins lui avaient conseillé un essai fréquemment tenté aux environs de Paris et notamment au bois de Boulogne, c.-à-d., d'aspirer un air imprégné d'odeurs de dépendances de ferme. On lui prépara au petit séminaire de St.-Trond un appartement disposé d'après les conseils de l'art. Mais le mal s'opiniâtra contre les ressources et les combinaisons de la médecine. Entouré de sa famille éplorée, et pénétré des sentiments de la plus pieuse résignation, il mourut en chrétien le 25 octobre 1850, âgé seulement de 46 ans.

M. Tandel, héritier des mœurs patriarcales de son pays natal, simple à la fois dans son génie et dans sa vertu, est du nombre des hommes les plus judicieux qui en Belgique aient cultivé l'analyse intellectuelle. Placé dans un pays et à une époque de civilisation où la prodigieuse complication des intérêts et les tiraillements des partis semblent avoir substitué une nouvelle race d'hommes à ceux qui vivaient à la naissance des sociétés; dans un pays de liberté, où aujourd'hui toutes les idées de progrès, pour avoir cours en Europe, paraissent venir se faire nationaliser, mais où souvent la philosophie n'est qu'un plaidoyer en faveur d'un parti, M. Tandel donna à la science pour sauvegarde, non des hypothèses plus ou moins brillantes, mais cette même philosophie qui repose sur des faits manifestes, sur les besoins invariables de la nature humaine, et qui prévaudra toujours dans l'esprit des hommes éclairés. Pour lui la foi est l'anneau suprême des grandes coordinations, elle est cette mystérieuse révélation qui unit le visible à l'invisible, le connu à l'inconnu, l'univers à la pensée.

Il était froid au premier abord; son calme était glacial, son œil bleu et doux intimidait par la fixité du regard (ce que l'on dit aussi de l'œil de Fénelon); mais touchez-vous une corde sensible, une fibre délicate, à l'instant il s'animait, il se montrait tel qu'il était, passionné pour les idées générales, pour les enchaînements logiques, éloquent quand il traçait le tableau des égarements de l'esprit humain. Aviez-vous sa confiance, il était tout à vous, plein de cœur et d'un dévouement sans bornes. On ne savait pas ce que l'on devait le plus admirer en lui, ou sa modestie ou sa puissance de raisonnement. Comme la généralité des hommes éminents, il fut un modèle de piété filiale; il gardait la plus affectueuse tendresse envers le souvenir de sa mère, morte depuis plusieurs années. La dernière fois qu'il nous fut donné de le voir, il nous parla d'elle avec cette effusion enfantine qui caractérise l'homme de bien. Son épitaphe choisie par lui-même exprime sa foi chrétienne et résume ses espérances: « C'est ici la volonté de mon Père qui m'a envoyé: que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour. » S. Jean, VI, 40.

On peut consulter sur lui: *Notice sur la vie et les travaux de Nicolas-Emile Tandel*, lue à la séance du conseil académique de l'université de Liège, le 12 janvier 1852, par Ch. Loomans, professeur à la faculté de philosophie et lettres; — *Questions psychologiques, etc.*, par Alph. Le Roy; — *Notice sur M. Nicolas-Emile Tandel*, par G. Lonay, prof. de phil. au petit sé-

minaire de St.-Trond, *Revue catholique*, novembre 1850; — *Journal de l'instruction publique*, novembre 1850; — Warnkönig, in *Zeitschrift für Philosophie u. spekulative Kritik*, von Fichte (Sohn); Halle, XXX Band, n° 401.

Il avait épousé en 1836 Sophie Vanpuvelde, de Bruxelles, qui vit encore et habite Liège. Il eut de son mariage deux filles, nées en 1836 et 1844, et un fils né en 1842.

(Extrait des *Publ. Hist. de Luxembourg*; XII^e vol., 1857.)